

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 JANVIER 2019**

---

L'an deux mille dix-neuf, le 23 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la Commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Madame DORET, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame DILLARD, Monsieur MITAIS, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame DEBRAY, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Monsieur LEGUAY, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI

**Avaient donné procuration :**

Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN  
Monsieur de l'HERMUZIERE à Madame de JACQUELOT  
Madame BURGER à Monsieur LEVEL  
Madame AZRA à Monsieur OPHELE  
Madame AGUINET à Monsieur HAÏAT  
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame NASRI à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD  
Monsieur MORVAN à Madame LESGOURGUES  
Madame DUMONT à Monsieur LAZARD

**Etait absent :**

Monsieur LETARD

---

**N° DE DOSSIER : 19 B 00 - NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean-Louis RICOME pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**N° DE DOSSIER : 19 B 01 - COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA COMMUNE NOUVELLE**

Monsieur le Maire indique que la particularité, au regard des chartes Commune nouvelle, est que Saint-Germain passe de trois à six commissions et Fourqueux de cinq à six. Il rappelle les dénominations de ces commissions : Urbanisme – Habitat et Solidarité ; Environnement et Cadre de vie ; Petite enfance – Enfance – Jeunesse ; Sports – Culture et Loisirs ; Sécurité – Circulation et Stationnement ; Ressources humaines et Finances.

Rappelant également que la composition de chaque commission, qui figure au verso de la délibération, a été vue avec l'ensemble des conseillers municipaux, il demande si cela appelle des remarques.

En l'absence d'observation, il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité.

**N° DE DOSSIER : 19 B 02a - REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de reconduire à l'identique la représentation de Saint-Germain-en-Laye au sein du syndicat « Piscine », soit Monsieur PÉRICARD et Monsieur ROUSSEAU comme titulaires, et Monsieur MIRABELLI ainsi que Madame AGUINET comme suppléants.

Madame GOMMIER demande quels sont, parmi les représentants au sein des syndicats, ceux qui, outre le président, touchent une indemnité.

Monsieur le Maire indique que cela dépend des règles établies par chaque syndicat, mais que sont concernés en principe le président et les vice-présidents. Il précise que le montant de ces indemnités est public et qu'il pourra lui être communiqué sur demande écrite.

Madame GOMMIER ajoute que, le groupe Agir pour Saint-Germain-en-Laye n'étant pas représenté au sein des syndicats, ses membres s'abstiendront pour tous les votes les concernant.

Monsieur CAMASSES rappelle la position du groupe Saint-Germain autrement concernant l'utilité, le fonctionnement et la gouvernance de chacun des syndicats intercommunaux, ainsi que sa demande qu'y soient désignés avant tout des représentants d'élus, et remarque que la majorité municipale propose pour sa part un renouvellement à l'identique des représentants de la commune. Il indique par conséquent que, pour être en cohérence avec toutes leurs prises de position durant ce mandat, les membres de son groupe s'abstiendront sur les délibérations 2c, 2d et 2e, mais soutiendront les délibérations 2a, 2b et 2f.

Monsieur le Maire en prend note, mais observe que le syndicat concerné par la présente délibération, sous certaines réserves, est vraiment utile du fait de la décision, au sein de la communauté d'agglomération, de ne pas mutualiser les équipements culturels et sportifs. Il précise qu'est étudiée d'ailleurs la possibilité de mutualiser plusieurs piscines municipales.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame RHONE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 02b - REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Pour le syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye, Monsieur le Maire indique que sont proposés comme titulaires Monsieur PÉRICARD, Madame PEUGNET, Madame GUYARD, Monsieur AGNES et comme suppléants Madame MACÉ, Monsieur MIRABELLI, Madame PHILIPPE et Monsieur RICOME.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 02c - REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BOUCLE DE LA SEINE**

Monsieur le Maire indique que pour le syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine, sont proposés comme titulaires Monsieur DUSSOUILLEZ, Monsieur DELRUE, Madame GUYARD, Monsieur MSICA, et comme suppléants Monsieur MIRABELLI, Madame OLIVIN, Monsieur AGNES et Monsieur MERCIER.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame RHONE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 02d - REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATIONS MULTIPLES**

Monsieur le Maire indique que pour le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples, sont proposés comme titulaires Monsieur MIRABELLI, Madame ANDRE, Monsieur LEVEL et Monsieur RICOME, et comme suppléants Madame TÉA, Monsieur PÉTROVIC, Monsieur CHELET et Monsieur MSICA.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN (procuration à Madame LESGOURGUES), Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame RHONE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

Monsieur le Maire signale qu'il retire de l'ordre du jour la délibération concernant le SEY, celle-ci n'étant pas consolidée. En effet, une réglementation particulière s'applique du fait des statuts de ce syndicat. Il précise que ce dossier sera présenté au cours de la séance prévue le 21 février.

**N° DE DOSSIER : 19 B 02f - REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MAINTIEN A DOMICILE**

Monsieur le Maire indique que pour le Syndicat Intercommunal pour le Maintien à Domicile, sont proposés comme titulaires Monsieur LEVEL et Madame de JACQUELOT, et comme suppléants Monsieur RICOME et Madame DEBRAY.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN (procuration à Madame LESGOURGUES), Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 03a – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DES AMIS DU JUMELAGE SAINT-GERMAIN / ASCHAFFENBURG**

Monsieur le Maire énonce la liste des candidats proposés pour représenter la Ville au sein de cette association de jumelage. Il s'agit de Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PRIOUX, Madame LIBESKIND, Madame GOMMIER et Madame ROULY.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 03b – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DES AMIS DU JUMELAGE SAINT-GERMAIN / AYR**

Monsieur le Maire indique, de même, que pour représenter la Ville au sein de l'association de jumelage Saint-Germain / Ayr sont proposés les candidatures de Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOUSSE, Monsieur LAZARD et Monsieur CAMASSES.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 03c – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DES AMIS DU JUMELAGE SAINT-GERMAIN / WINCHESTER**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Conseil d'Administration de l'Association des Amis du Jumelage Saint-Germain / Winchester, Monsieur le Maire indique que sont candidats Madame RICHARD, Madame PEUGNET, Monsieur PRIOUX, Madame NASRI, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT et Monsieur LEVEQUE.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 03d – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DES AMIS DU JUMELAGE SAINT-GERMAIN / KONSTANCIN**

Monsieur le Maire indique que pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Conseil d'Administration de l'Association des Amis du Jumelage Saint-Germain / Konstancin, sont candidats Monsieur PRIOUX, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame MEUNIER, Monsieur DEGEORGE et Madame RHONE.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 03e – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DES AMIS DU JUMELAGE FOURQUEUX /SCHWELM**

Pour représenter la Ville déléguée de Fourqueux au Conseil d'Administration de l'Association des Amis du Jumelage au sein de l'Association des Amis du Jumelage de Fourqueux / Schwelm, Monsieur le Maire indique qu'est proposée la candidature de Monsieur LEVEL.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN (procuration à Madame LESGOURGUES), Monsieur CADOT, Madame PERINETTI Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04a – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire indique que sont proposés, pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Comité d'Établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur BATTISTELLI, Madame NICOLAS, Madame ADAM, Monsieur de l'HERMUZIERE et Madame GOMMIER.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04b – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION LOCALE DU SECTEUR PATRIMONIAL REMARQUABLE**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein de la Commission Locale du Secteur Patrimonial Remarquable, Monsieur le Maire indique que sont proposés comme membres titulaires Madame BOUTIN, Madame MACÉ, Madame DUMONT et comme membres suppléants Madame PEUGNET, Monsieur JOLY et Monsieur CAMASSES.

Madame CERIGHELLI propose sa candidature. Rappelant qu'elle habite dans le secteur, rue de Pontoise, elle souligne que tout ce qui est relatif à la protection du patrimoine historique de Saint-Germain-en-Laye est selon elle fortement menacé aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle elle souhaite, comme conseillère municipale non inscrite, faire partie de cette commission.

Monsieur le Maire répond que cela ne lui a pas été proposé, et qu'elle a la possibilité de voter contre cette délibération. Il indique que, pour autant, les restitutions concernant notamment le SPR pourront se faire en commissions réunies au cours de l'année, en fonction de la périodicité de cette commission, qui se réunit aussi en fonction des contraintes de la DRAC, et que Madame CERIGHELLI pourra être tenue informée des travaux de la commission.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04c – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ASSOCIATION ESPACES – L'INSERTION PAR L'ÉCOLOGIE URBAINE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de l'une des nouvelles associations au sein de laquelle la Ville de Saint-Germain-en-Laye a accepté de siéger. Il indique que sont proposées comme titulaire Madame BOUTIN et comme suppléante Madame OLIVIN.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04d – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE GESTION DU PARIS SAINT-GERMAIN FOOTBALL CLUB**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein du Comité de Gestion du Paris Saint-Germain Football Club, Monsieur le Maire indique que sont proposés comme membres titulaires Monsieur ROUSSEAU et Monsieur PAQUERIT, et comme membres suppléants Monsieur MERCIER et Madame ANDRE.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04e – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LA SOUCOUBE**

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de désigner, pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein du Conseil d'Administration de l'Association La Soucoupe, Monsieur MIRABELLI et Madame ANDRE comme titulaires, et Monsieur ROUSSEAU comme suppléant.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04f – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION A.G.A.S.E.C.**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein du Conseil d'Administration de l'Association A.G.A.S.E.C., Monsieur le Maire propose les candidatures de Monsieur ROUSSEAU et Monsieur MIRABELLI comme titulaires et de Madame ADAM comme suppléante.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04g – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION BAVETTE ET COMPAGNIE – CRECHE PARENTALE**

Un membre titulaire doit être désigné également au sein du Conseil d'Administration de l'Association Bavette et Compagnie – Crèche Parentale, et Monsieur le Maire propose de renouveler comme représentante de la Ville Madame PEYRESAUBES.

Madame CERIGHELLI demande s'il est possible de désigner une suppléante, proposant sa propre candidature.

Monsieur le Maire répond que cela n'est pas prévu par les statuts de l'association, précisant que les propositions sont faites à chaque fois en fonction des statuts des différentes structures concernées.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04h – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION UNIVERSITÉ LIBRE**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein du Conseil d'Administration de l'Association Université Libre, Monsieur le Maire propose les candidatures de Monsieur SOLIGNAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame ADAM et Monsieur MIGEON.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04i – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION CULTURE LOISIRS ET FORMATION (LA C.L.E.F.)**

Monsieur le Maire indique que sont proposés pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Association LA C.L.E.F. Monsieur SOLIGNAC, Madame RICHARD, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur COUTANT et Madame ADAM.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04j – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire indique que Madame RICHARD est proposée comme membre titulaire pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Maison des Associations, et Monsieur PAQUERIT comme membre suppléant.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04i – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE**

Monsieur le Maire précise que l'association Vivre Ensemble comporte un Conseil Supérieur et un Conseil d'Administration. Il propose la candidature de Monsieur JOLY pour représenter la Ville au sein du Conseil Supérieur et, pour le Conseil d'Administration, celles de Madame HABERT-DUPUIS et Monsieur MIRABELLI.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04m – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION LOCALE D'INSERTION**

Monsieur le Maire propose ensuite les candidatures de Monsieur PETROVIC comme titulaire et de Monsieur MIRABELLI comme suppléant pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au sein de la Commission Locale d'Insertion.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04n – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL À LA MISSION LOCALE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES – DYNAM JEUNES**

Monsieur le Maire propose de reconduire Madame de CIDRAC, actuellement présidente de la Mission Locale de Saint-Germain-en-Laye et des communes environnantes – Dynam Jeunes, comme membre titulaire et Madame AGUINET comme suppléante.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04o – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS D'ILE-DE-FRANCE**

Monsieur le Maire propose également de reconduire Monsieur SOLIGNAC comme membre titulaire au sein du Conseil de Discipline de Recours d'Ile-de-France.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04p – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE FOURQUEUX (ASF)**

Pour représenter la Commune nouvelle au sein de l'Association Sportive de Fourqueux (ASF), Monsieur le Maire propose les candidatures de Monsieur de l'HERMUZIERE et Monsieur LÉTARD.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN (procuration à Madame LESGOURGUES), Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04q – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE FOURQUEUX**

Monsieur le Maire propose de reconduire Monsieur de l'HERMUZIERE comme représentant de la Ville au sein de l'école de musique de Fourqueux.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN (procuration à Madame LESGOURGUES), Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 04r – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) DE FOURQUEUX**

Pour représenter le Conseil Municipal au sein de l'ESAT de Fourqueux, Monsieur le Maire propose de reconduire Madame de JACQUELOT.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN (procuration à Madame LESGOURGUES), Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

Monsieur le Maire indique qu'est également retiré de l'ordre du jour, pour consolidation, le dossier concernant l'Association Fourqueux-Mareil – Relais Emploi Solidarité (FRES), qui sera soumis au Conseil le 21 février en raison d'un petit point juridique à éclaircir.

**N° DE DOSSIER : 19 B 05a – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES CONSEILS D'ÉCOLES**

S'agissant de la représentation du Conseil Municipal dans les Conseils d'écoles, Monsieur le Maire rappelle que le tableau mentionnant les représentants proposés pour chaque école maternelle et élémentaire de la Commune nouvelle a été communiqué aux membres du Conseil, précisant que quelques modifications sont intervenues par rapport à la liste précédente.

Madame GOMMIER indique que les membres de son groupe s'abstiendront sur cette délibération ainsi que sur toutes celles concernant les représentants du Conseil Municipal au sein des établissements scolaires.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 05b – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT NOTRE DAME**

Monsieur le Maire indique que pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'institut Notre Dame sont proposées les candidatures de Madame HABERT-DUPUIS comme titulaire et de Monsieur PRIOUX comme suppléant.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 05c – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SAINT ÉREMBERT**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'École Élémentaire Saint Érembert, Monsieur le Maire propose les candidatures de Madame NICOLAS comme titulaire et de Monsieur MIRABELLI comme suppléant.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 05d – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE MARCEL ROBY**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le Conseil d'Administration du Collège Marcel Roby, Monsieur le Maire propose les candidatures de Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PETROVIC et Monsieur JOUSSE comme titulaires et de Monsieur MIGEON, Madame LIBESKIND et Monsieur LEGUAY comme suppléants.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 05e – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE CLAUDE DEBUSSY**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le Conseil d'Administration du Collège Claude Debussy, Monsieur le Maire propose les candidatures de Madame PEUGNET, Madame ADAM et Madame PEYRESAUBES comme titulaires et de Monsieur SOLIGNAC, Madame TEA et Monsieur MIGEON comme suppléants.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 05f – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DES HAUTS-GRILLETS**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le Conseil d'Administration du Collège des Hauts-Grillets, Monsieur le Maire propose les candidatures de Madame HABERT-DUPUIS et Madame AGUINET comme titulaires et de Monsieur ROUSSEAU et Monsieur LEGUAY comme suppléants.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 05g – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COLLÈGE-LYCÉE SAINT AUGUSTIN**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale du Collège-Lycée Saint Augustin, Monsieur le Maire propose les candidatures de Madame TEA comme titulaire et de Monsieur JOLY comme suppléant.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 05h – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE INTERNATIONAL**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le Conseil d'Administration du Collège International, Monsieur le Maire propose les candidatures de Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PRIOUX et Monsieur PAQUERIT comme titulaires et de Monsieur SOLIGNAC, Madame VERNET et Monsieur CAMASSES comme suppléants.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 05i – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COLLÈGE ET DU LYCÉE SAINT ÉREMBERT**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale du Collège et du Lycée Saint Érembert, Monsieur le Maire propose les candidatures de Madame LIBESKIND comme titulaire et de Madame PEYRESAUBES comme suppléante.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 05j – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE LÉONARD DE VINCI**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le Conseil d'Administration du Lycée Léonard de Vinci, Monsieur le Maire propose les candidatures de Monsieur PETROVIC, Monsieur MIRABELLI et Monsieur HAÏAT comme titulaires et de Madame VERNET, Monsieur LEGUAY et Madame MEUNIER comme suppléants.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 05k – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE JEANNE D'ALBRET**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le Conseil d'Administration du Lycée Jeanne d'Albret, Monsieur le Maire propose les candidatures de Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur MIGEON et Madame PEYRESAUBES comme titulaires et de Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN et Madame AGUINET comme suppléants.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 05i – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D’ADMINISTRATION DU LYCÉE JEAN-BAPTISTE POQUELIN**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le Conseil d’Administration du Lycée Jean-Baptiste Poquelin Monsieur le Maire propose les candidatures de Madame BOUTIN, Monsieur PETROVIC et Monsieur MIRABELLI comme titulaires et de Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA et Monsieur COMBALAT comme suppléants.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l’unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s’abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 05m – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU LYCÉE AGRICOLE ET HORTICOLE DE SAINT-GERMAIN**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le Conseil d’Administration, le Conseil Intérieur et la Commission d’Hygiène et de Sécurité du Lycée agricole et horticole de Saint-Germain, Monsieur le Maire propose les candidatures de Madame MACE comme titulaire et de Madame BOUTIN comme suppléante.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l’unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s’abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 05n – REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CONSEIL D’ADMINISTRATION DU LYCÉE INTERNATIONAL**

Pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le Conseil d’Administration du Lycée International, Monsieur le Maire propose les candidatures de Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PRIOUX et Monsieur PAQUERIT comme titulaires et de Monsieur SOLIGNAC, Madame VERNET et Monsieur CAMASSES comme suppléants.

Il soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l’unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s’abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 06 – NOMINATION D’UN CANDIDAT A LA LICENCE D’ENTREPRENEUR DE SPECTACLES**

Monsieur le Maire rappelle l’obligation pour la Ville de détenir une licence d’entrepreneur de spectacle pour pouvoir gérer son théâtre en régie et propose de reconduire Monsieur BATTISTELLI comme titulaire pour le renouvellement de cette licence (catégories 1, 2 et 3).

Monsieur BATTISTELLI précise que cela veut simplement dire que c’est lui qui portera la responsabilité en cas d’accident au théâtre Alexandre Dumas.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l’unanimité, Monsieur ROUXEL s’abstenant.

**N° DE DOSSIER : 19 B 07 – PRESTATIONS D’ACTION SOCIALE – ADHESION AU COMITE NATIONAL D’ACTION SOCIALE (CNAS)**

Madame NICOLAS indique que les Villes de Saint-Germain-en-Laye et Fourqueux sont actuellement adhérentes au Comité National d’Action Sociale (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif. Il est donc proposé au Conseil Municipal que la Commune nouvelle adhère au CNAS.

Pourront en bénéficier les agents titulaires en poste dès leur recrutement ainsi que les agents non titulaires affectés sur un poste permanent ou en remplacement dès qu’ils justifient d’un an d’ancienneté sans discontinuité au sein des services de la Commune nouvelle.

La cotisation versée à cet organisme sera calculée sur la base de l’effectif concerné.

Le maire adjoint en charge des Ressources Humaines sera désigné en qualité de délégué élu pour être le représentant de la Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye au sein du CNAS et participera à l’assemblée départementale du CNAS. Des correspondants internes seront également désignés parmi les agents de la Commune nouvelle pour communiquer sur les offres du CNAS

Il est proposé au Conseil Municipal d’approuver l’adhésion de la Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye au CNAS et d’autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s’y rapportant.

Madame NICOLAS ajoute, à titre d’information, que Saint-Germain-en-Laye a dépensé 142 000 euros et a eu un taux de retour de 80 %, les deux principales actions étant les chèques Noël et les chèques de rentrée scolaire.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l’unanimité.

**N° DE DOSSIER : 19 B 08 – RALLIEMENT A LA PROCEDURE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE PASSATION D’UNE CONVENTION DE PARTICIPATION 2020-2025 RELATIVE AU RISQUE SANTE**

Madame NICOLAS indique que la Commune nouvelle va se rallier à la procédure mise en place par le CIG (Centre interdépartemental de gestion), qui va lancer une consultation en 2019. L’objectif est de permettre aux agents de la Commune nouvelle, dès 2020 de pouvoir adhérer à une complémentaire santé qui couvrira les frais d’hospitalisation, d’optique, dentaires, de pharmacie et de consultations.

Il est espéré que le tarif négocié par agent sera suffisamment attractif pour que les agents y adhèrent. Il s’agit d’un élément d’attractivité et de fidélisation de ces derniers.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager conformément à l’article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et de prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu’il puisse prendre la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé.

En l’absence d’observation, Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l’unanimité.

## **N° DE DOSSIER : 19 B 09 – ETAT DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE NOUVELLE**

Madame NICOLAS précise d'abord que cette délibération comporte une petite coquille dans l'un des tableaux des effectifs.

L'objectif est de sommer l'état des effectifs de la commune de Saint-Germain-en-Laye et de la commune de Fourqueux. C'est la raison pour laquelle sont présentés l'état du personnel en date du 19 novembre 2018 pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye, avec un total des effectifs de 727 agents et, pour la commune de Fourqueux, l'état du personnel au 26 novembre 2018

Il s'agit dans cette délibération d'approuver l'état du personnel de la Commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec un effectif total de 813 agents.

Madame NICOLAS précise que le tableau des effectifs sera approuvé trimestriellement, ce qui permettra d'avoir un suivi régulier.

Madame GOMMIER indique que comme chaque fois qu'une délibération concerne l'organisation interne de la Ville, les membres de son groupe vont s'abstenir.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, Madame DUMONT (procuration à Monsieur LAZARD), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant.

## **N° DE DOSSIER : 19 B 10 – DEMISSION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE – NOMINATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire indique qu'il a pris acte de la démission de Madame Elisabeth GUYARD de son poste de conseillère communautaire. Madame GUYARD ayant été élue sur la liste commune présentée lors du Conseil Municipal du 7 janvier 2019, c'est donc le dernier de cette liste, Monsieur Pascal LEVEQUE, qui redevient conseiller d'agglomération.

Monsieur LEVEQUE prend la parole pour remercier et souligner l'esprit républicain du groupe majoritaire Union Pour Saint-Germain – Fourqueux qui, par cette « démission », permet à la sensibilité politique dont il est issu de continuer à siéger au Conseil Communautaire de l'Agglomération.

Monsieur le Maire confirme que l'esprit de cette proposition était de permettre que les trois principaux groupes du Conseil Municipal puissent être représentés au Conseil d'Agglomération, avec neuf élus majoritaires et trois élus de l'opposition, ce qui lui semble refléter la diversité de ses membres.

Madame CERIGHELLI indique qu'ayant appris la démission de Madame Elisabeth GUYARD, elle a adressé sa candidature à Monsieur le Maire pour la remplacer. Elle souligne que Monsieur LEVEQUE est élu depuis 2008, représentant du Parti socialiste. Elle rappelle qu'elle-même est l'ancienne maire adjointe en charge des ressources humaines et des affaires administratives, et qu'elle appartenait à la famille politique de Monsieur le Maire. Elle est aujourd'hui conseillère municipale non inscrite, adhérente à la République en marche et trouve extrêmement incompréhensible et désolant que Monsieur le Maire n'ait pas accepté sa candidature.

Elle rappelle qu'elle valide une grande partie des délibérations proposées par la majorité municipale et appartient à la même sensibilité politique, qu'elle est informée d'un grand nombre de projets portés par la majorité présidentielle et estime que sa présence au sein du Conseil Communautaire aurait été à la fois utile à ses collègues et à la Commune nouvelle.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé, remercie les membres du Conseil Municipal, et clôt la séance à 21h30 en donnant rendez-vous à chacun pour la séance du 21 février prochain.

**Le secrétaire de séance,**

**Jean-Louis RICOME**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form the name 'Jean-Louis Ricome'.